

Motion présentée par les représentants SNES-FSU du Conseil d'Administration du LAS de Mulhouse

Le ministre dit vouloir travailler au bien-être des personnels de l'Education nationale et pour la réussite de tous les lycéens. Cependant, depuis la rentrée de septembre, le ministre semble avoir oublié les fortes mobilisations de 2018-2019 contre sa réforme des lycées. Depuis septembre, sa communication feint la réalité et active le message récurrent « *tout va très bien ! La réforme s'applique sans problèmes* ». Ce déni de la réalité vécue par les élèves et les personnels d'enseignement et d'éducation doit être fortement dénoncé. Ainsi, selon la communication ministérielle, le baccalauréat, premier diplôme national de l'enseignement supérieur, ne serait pas attaqué, l'organisation des établissements durant cette année scolaire ne serait pas affectée et les conditions de travail des élèves et des personnels ne seraient pas mises à mal. **Alors que penser de la note diffusée dernièrement par le ministre auprès de tous les personnels sur la mise en œuvre des épreuves communes de contrôle continu (E3C) ?**

Cette note de la DGESCO confirme un calendrier des épreuves de bac réparties tout au long du cycle terminal sans interruption de janvier au mois de juin de l'année suivante, avec des épreuves de spécialités en Terminale dès le retour des vacances de février. **C'est un véritable parcours du combattant pour les élèves !**

En refusant un cadrage national ou même académique pour l'organisation des épreuves (sans salle mise au format examen, sans surveillance d'épreuve de bac...), en entretenant une confusion volontaire entre les différents types d'évaluation (formative et certificative), en organisant un formatage de l'acte pédagogique par la standardisation obligatoire des progressions pédagogiques et en organisant une bureaucratisation de l'évaluation (*banque nationale de sujets - d'ailleurs toujours non accessible à ce jour -, dématérialisation des corrections (Santorin) pour assurer l'anonymisation des copies et leur éventuel brassage entre les correcteurs de l'établissement ou à l'échelle d'un bassin - alors que l'établissement n'est pas correctement équipé en nombre de postes informatiques connectés pour permettre aux enseignants de corriger sur leur lieu de travail -, notes à saisir dans Cyclades, surveillance des correcteurs en ligne, commission académique d'harmonisation...*), le ministre persiste dans sa volonté de renvoyer au local le cadre de l'examen laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves de contrôle continu. **On peut aisément concevoir l'ampleur de la désorganisation des enseignements et de la dégradation des conditions d'exercice des métiers de l'éducation, enseignants et non enseignants.**

A cela s'ajoute un point non négligeable pour tous les personnels concernés : **toutes les épreuves du bac doivent être indemnisées ! Les textes réglementaires existent pour cela et il suffit que le ministère applique les textes en vigueur** (arrêtés du 13 avril 2012 pour l'Education nationale et du 9 août 2012 pour l'enseignement supérieur) qui prévoient une rémunération pour participation aux travaux des jurys des examens et concours. Les actuels ECE et ECA entrent dans ce type d'épreuves comme doivent y entrer toutes les épreuves de contrôle continu du Bac Blanc.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration du LAS demandent l'annulation de la première session d'épreuves communes qui doit avoir lieu à partir de janvier et la transformation de la session de juin en épreuves nationales.